

Information sur le décompte de prestations

Ne vous perdez plus dans les chiffres

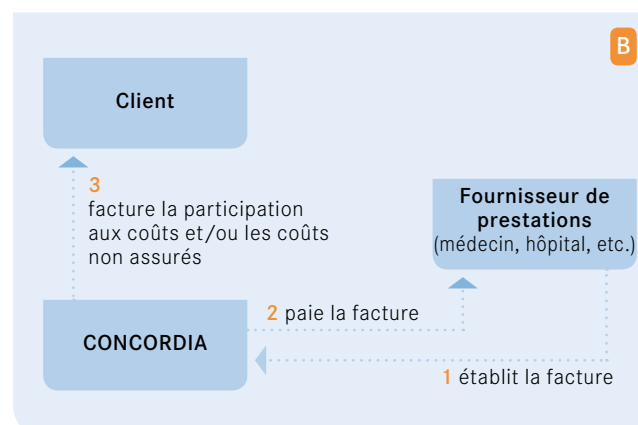
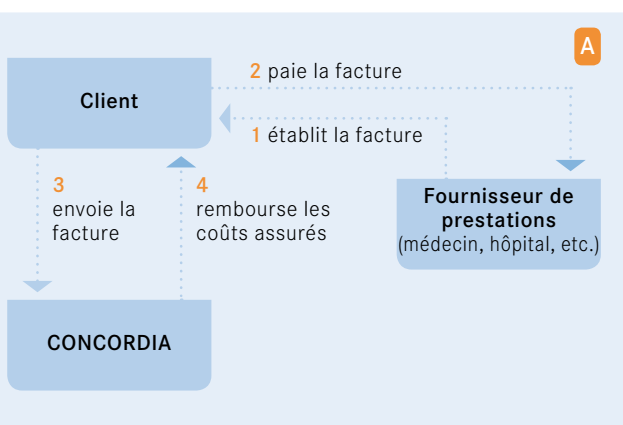


Souhaitez-vous savoir à quoi correspondent les chiffres qui figurent sur votre décompte de prestations? C'est avec plaisir que nous vous donnons quelques informations générales.

CONCORDIA reçoit les factures directement de votre part ou par l'intermédiaire du fournisseur de prestations (par exemple hôpital, pharmacie, physiothérapeute).

- A** Si **vous** envoyez la facture, vous payez le montant total de celle-ci au fournisseur de prestations. CONCORDIA vous versera votre avoir, en tenant compte de votre couverture d'assurance et de la participation aux coûts.
- B** S'il est convenu avec le **fournisseur de prestations** que celui-ci peut envoyer les factures directement à CONCORDIA, le montant sera versé directement au fournisseur de prestations. CONCORDIA vous demandera de prendre en charge les coûts non assurés et la participation aux coûts.

Le fournisseur de prestations est tenu de vous remettre une **copie de la facture**.



Couverture d'assurance

Il y a lieu de faire la distinction entre

- **l'assurance obligatoire des soins AOS** (assurance de base) et
- **les assurances complémentaires** (telles que l'assurance-hospitalisation PE, DIVERSA ou NATURA).

Vous trouverez le genre et l'étendue de **votre couverture d'assurance personnelle** dans la police. Votre agence CONCORDIA reste volontiers à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Participation aux coûts = franchise et quote-part

La participation aux coûts se compose de la franchise et de la quote-part:

• Franchise

La franchise convenue doit être payée une fois par année civile. Le début du traitement est déterminant.

Les factures sont à votre charge jusqu'à concurrence du montant de la franchise. En tout état de cause,

- les prestations de l'assurance de base sont prises en compte pour le décompte de la franchise LAMal.
- les prestations des assurances-hospitalisation sont prises en compte pour le décompte de la franchise des assurances complémentaires.

Il ne peut pas y avoir de compensation entre les deux franchises.

• Quote-part

Pour l'assurance de base, la quote-part est de 10% et est calculée sur la part des coûts qui dépasse la franchise. Le montant maximal annuel de cette quote-part est de CHF 700 pour les adultes et de CHF 350 pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus.

La quote-part est de 10% pour les génériques et de 20% pour les préparations originales choisies.

En cas de **maternité**, aucune participation aux coûts n'est perçue pour les prestations légales de l'assurance de base. Si des complications surgissent durant la grossesse, ceci est alors considéré comme maladie et la participation aux coûts est perçue.

Lors d'un séjour hospitalier, les personnes âgées de 26 ans et plus paient une contribution supplémentaire de CHF 15 par jour.

Coûts non assurés

Vous prenez vous-même en charge les coûts qui ne sont pas couverts par votre assurance. Les prestations ne sont peut-être pas assurées par l'assurance que vous avez conclue ou la couverture ne prévoit qu'une prise en charge des coûts fixée en pour cent ou limitée.

Exemples:

- **Couverture fixée en pour cent:** si vous êtes au bénéfice de DIVERSA, vous devez prendre en charge 50% des médicaments non obligatoires. CONCORDIA prend en charge les 50% restants.
- **Prestations non assurées:** les médicaments figurant sur la «Liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale» (LPPA) ne sont pas assurés. De tels produits ne sont remboursés ni par l'assurance de base, ni par les assurances complémentaires.

Votre fournisseur de prestations est tenu de **vous informer** lorsque **les prestations** ne sont prises en charge par **l'assurance de base**.

Votre médecin ou votre pharmacien vous informeront aussi volontiers sur **les génériques**.

Exemples

Jean Modèle reçoit un décompte concernant une facture de médecin dont le montant est inférieur à la franchise annuelle choisie de CHF 300.

Assuré(e)/No d'ass./du, au/texte	Facture	Franchise	Quote-part	Solde
Jean Modèle 999.99.999.999.9				
Dr. Müller, Lucerne				
Médecin				
08.05.2008	114.05			
Coûts traitement LAMal	114.05	114.05		
Total				0.00
Montant en votre faveur				0.00

Coûts traitement LAMal:

Contribution LAMal	CHF 114.05
Franchise*	- CHF 114.05
Avoir	CHF 0.00

*Franchise annuelle CHF 300

Jean Modèle reçoit la facture de médecin concernant une nouvelle consultation. Ce qui permet d'atteindre le montant de la franchise annuelle de CHF 300.

Assuré(e)/No d'ass./du, au/texte	Facture	Franchise	Quote-part	Solde
Jean Modèle 999.99.999.999.9				
Dr. Müller, Lucerne				
Médecin				
01.04.2008 - 13.05.2008	385.25			
Coûts non assurés	33.80			
Coûts assurés	351.45			
Coûts traitement LAMal	191.30	185.95	13.20	7.85 -
Médicaments LAMal	126.35			126.35 +
Médicaments non obligatoires de DIVERSA	33.80			33.80 +
Total				152.30 +
Montant en votre faveur				152.30 +

Coûts non assurés:

par exemple pour les médicaments non obligatoires (enregistrés auprès de Swiss-medio), CONCORDIA prend en charge 50% des coûts au titre de DIVERSA. Les 50% restants figurent sous la rubrique «Coûts non assurés».

Médicaments non obligatoires	CHF 67.60
50% au titre de DIVERSA	- CHF 33.80
Coûts non assurés	CHF 33.80

Franchise:

Franchise/an	CHF 300.00
Paiement déjà effectué (ancienne facture)	- CHF 114.05
Franchise résiduelle	CHF 185.95

Quote-part:

Coûts assurés LAMal	CHF 317.65
- Coûts traitement LAMal	CHF 191.30
- Médicaments LAMal	CHF 126.35
Franchise	- CHF 185.95
	CHF 131.70
Quote-part (10% de CHF 131.70)	CHF 13.20

Coûts traitement LAMal	CHF 191.30
Franchise	- CHF 185.95
Quote-part	- CHF 13.20
Solde	- CHF 7.85

Remarque: la franchise et la quote-part sont toujours décomptées et indiquées sur la première ligne LAMal.

Décomptes de prestations

CONCORDIA vérifie les factures. Si des clarifications s'avèrent nécessaires, vous en serez informé(e). Les décomptes de prestations sont envoyés hebdomadairement. Les montants en faveur ou à la charge des personnes figurant sur la même police sont additionnés. Les montants en votre faveur seront versés sur votre compte alors que les montants à votre charge vous seront facturés.

Informations supplémentaires

Avez-vous des questions concernant votre couverture d'assurance ou l'exécution des prestations?

Votre agence CONCORDIA se tient volontiers à votre disposition.

Souhaitez-vous en savoir davantage sur l'assurance-maladie et accidents?

Le guide intitulé «Navigateur» est à votre disposition sur Internet ou auprès de votre agence CONCORDIA.



Digne de confiance

CONCORDIA
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone 041 228 01 11
www.concordia.ch
info@concordia.ch